

*Der Vorsteher des Departements des Auswärtigen, N. Droz,  
an den schweizerischen Gesandten in Berlin, A. Roth*

S Confidentielle

Berne, 28 janvier 1889

Les nombreuses occupations qui m'ont absorbé pendant ce mois ne m'ont pas permis de répondre plus tôt à vos deux intéressantes et importantes communications des 9<sup>1</sup> et 13<sup>2</sup> courant. J'en ai fait l'usage le plus discret et tiens à vous donner brièvement mon opinion à ce sujet.

Votre rapport du 9 aborde entre autres deux questions qui sont pour nous d'un intérêt tout spécial: celle de l'utilisation du Gothard en temps de guerre et celle de notre droit d'occupation de la Savoie.

Il est à notre connaissance que les abords du Gothard et la route alpestre elle-même ont fait l'objet d'études récentes de la part d'officiers allemands et italiens, études qui se sont prolongées jusque dans les derniers temps malgré la saison rigoureuse. M. le Colonel Pfyffer est d'avis que l'éventualité d'une jonction des armées allemandes et italiennes sur notre territoire doit être envisagée comme très sérieuse, et il n'attache par conséquent qu'une importance toute relative aux assurances de respect de notre neutralité qui nous sont données de part et d'autre.

En ce qui concerne la question qui vous a été posée par le comte de Waldersee, si nous envisagerions comme contraire à nos devoirs de neutralité de laisser transiter par le Gothard, d'Italie à destination de l'Allemagne, les céréales et autres envois de même nature, il n'y a pas de doute à cet égard, c'est-à-dire que ce genre de marchandises n'a jamais été considéré comme pouvant faire l'objet d'une prohibition de transit.

Vos communications relatives à la Savoie sont dans un sens différentes de celles que vous nous avez faites en 1887.<sup>3</sup> A cette époque, on vous avait déjà donné à entendre qu'on n'aimerait pas nous voir faire usage de notre droit d'occupation, à moins, ajoutait-on, que ce ne fut *cum animo possidendi*. Il semble que même cette dernière éventualité ne serait plus vue de bon œil.<sup>4</sup> On peut se demander ici quels arrangements existent à ce sujet entre l'Allemagne et l'Italie. Songerait-on peut-être à nous offrir plus tard un échange de territoire consistant dans un morceau de Savoie, dont les Italiens auraient pris possession malgré les traités, contre une partie du Tessin? Je n'ai pas besoin de vous dire ce que nous penserions d'une telle combinaison.

---

1. *Nicht abgedruckt.*

2. *Nr. 389.*

3. *Vgl. Nr. 370, besonders Anm. 3.*

4. *In seinem Schreiben an Droz vom 9. 1. 1889 hatte Roth zum Thema Savoyen geschrieben: [...] Ich wiederhole heute, dass wir, nach meiner festen Überzeugung, bei Deutschland und bei Italien zum Mindesten gesagt auf ernste Bedenken und Verstimmungen stossen würden, wollten wir bei dem Ausbruche eines Krieges zwischen Deutschland und Italien einer- gegen Frankreich anderseits von unserem Rechte der Besetzung Savoyens Gebrauch machen. [...]* (E 2300 Berlin 9).

Votre rapport du 13 corrobore sur divers points les appréciations qui résultent de celui du 9. La crainte que vos interlocuteurs ont manifesté au sujet d'une violation de notre neutralité par la France a peut-être son fondement. M. le colonel Pfyffer envisage qu'au début des opérations, le danger d'une invasion serait plus grand du côté français que des autres. Les puissances alliées auraient intérêt à nous voir défendre, à ce moment là, énergiquement notre frontière contre la France, jusqu'à ce que la concentration de l'armée italienne dans le nord de la péninsule fût accomplie, mais dès ce moment le danger principal viendrait des alliés cherchant à se réunir sur notre sol. Echapperons-nous à ce double danger, et sinon quelle sera notre situation? Voilà les questions graves que nous avons à nous poser. Il va sans dire que nos mesures doivent être prises à toute éventualité, sans que d'ailleurs la crainte d'un danger qui peut ne pas se réaliser nous fasse commettre de lourdes fautes de tactique.

L'accélération de la centralisation militaire serait, suivant les circonstances, une de ces fautes. A un certain point de vue, le bruit qu'on fait autour de cette question a des inconvénients, parce qu'il peut faire croire que nous sommes plus faibles que ce n'est le cas en réalité. La centralisation est désirable, mais elle doit être préparée sûrement, de manière à ce que la prochaine guerre ne nous trouve pas en état de transformation, c'est-à-dire de désorganisation. Vous avez fort bien répondu sous ce rapport à votre dernier interlocuteur. Nos voisins ont assez étudié notre militaire pour savoir comment il est organisé, mais peut-être se figurent-ils que nous avons moins de force de résistance que ce ne serait le cas. Cette erreur a son bon et son mauvais côté: mauvais s'ils croyaient devoir nous envahir uniquement parce que, à leurs yeux, nous ne serions pas en état de nous défendre sérieusement; — bon, si, étant résolus à nous envahir quand-même, ils n'y mettaient pas dès le début des forces suffisantes.

En résumé, vos deux rapports ont produit sur nous un sentiment accentué de défiance. Il sera bon d'observer la même grande circonspection que jusqu'ici sur tous ces points fort délicats et pour nous des plus graves. Ecouter beaucoup, recueillir soigneusement tout ce qui peut être utile, mais ne faire de confidences à personne: telle me paraît être l'attitude qui nous est commandée.

Je serais très heureux d'avoir votre opinion sur tous ces points, ainsi que tous les renseignements qu'il vous sera possible de vous procurer. Il va sans dire que vous pourrez à l'occasion répondre à M. de Waldersee sur le point du transit; peut-être sera-ce un moyen d'apprendre quelque chose de plus.

Je vous remercie du reste d'une manière toute spéciale de vos précieuses communications, et puis vous assurer que votre attitude a notre complète appréciation.